

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 12 décembre 2024, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 3 décembre 2024****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	12
- présents :	9
- votants :	11
- absents :	1

Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M BLANCHEFORT Fabien, M. SPECEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale.

Procuration (s) : Mr FAIVRE Thierry donne procuration à Mr MARION Olivier
Mr PHILIPON Pierre donne procuration à Mr PHILBEE Paul

Absent : M. WENGER Stéphane

Secrétaire de séance : Mme Armelle SAVINEL

2024 – 79 Réseau de chaleur

Monsieur le Maire informe que suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en septembre par délibération en date du 22 juillet 2024, seul l'opérateur initial Beta Energie a déposé une offre pour la réalisation d'un réseau de chaleur bois. Le projet envisage le raccordement de différents bâtiments publics et privés situés en centre-bourg (mairie, collège, école publique, bâtiments médico-sociaux, ensemble abbatial, maisons individuelles).

Monsieur le Maire présente l'étude qui a été réalisée pour estimer le coût des dépenses énergétiques actuelles.

Il informe le conseil municipal que le syndicat Mixte et la maison de retraite ont validé le projet. Il précise que le réseau permettrait de relier la future école et diminuerait le coût de l'installation d'une chaudière.

Suite à la visite sur site l'implantation de la chaufferie a été envisagée vers l'ancienne Sécherie pour être du bon coté de la voie ferrée.

L'opérateur contactera les propriétaires privés potentiellement concernés pour proposer le raccordement.

2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11